

Bienvenue à la Maison des Enfants

Votre enfant a entre 3 ans et 6 ans : 0 -1^{ère}-2^e HarmoS

« Nombreux sont ceux qui soutiennent aujourd'hui, comme moi-même, que la partie la plus importante de la vie n'est pas celle qui correspond aux études universitaires, mais bien la première période, celle qui s'étend de la naissance à six ans, parce que c'est précisément pendant cette période que se forment, non seulement l'intelligence, le grand instrument de l'homme, mais aussi l'ensemble des facultés psychiques. »

Maria Montessori, L'esprit absorbant de l'enfant, chapitre 3

La méthode Montessori que nous appliquons à l'ISN, permet à l'enfant, quel que soit son âge, d'évoluer à son rythme personnel encadré par un-e enseignant-e ayant la formation adéquate. Les enfants travaillent principalement avec le matériel Montessori, qui a été élaboré scientifiquement et a été spécialement conçu pour eux; il est utilisé depuis de nombreuses années et l'est encore dans les 25000 écoles Montessori du monde entier. Il s'agit d'un matériel spécifique pour les domaines suivants : langage, mathématiques, développement sensoriel et de vie pratique, botanique, culture générale, géographie et sciences. Les enfants apprennent également par les activités créatrices, l'art et la musique. La méthode d'enseignement et le matériel respectent la pédagogie créée par Maria Montessori. L'école est affiliée aux associations Montessori (en Suisse et au niveau international).

« L'éducation est un processus naturel effectué par l'individu humain, et qui n'est pas acquis en écoutant des paroles mais par des expériences dans l'environnement » Maria Montessori

Grâce au groupe d'âge de 3 à 6 ans dans la même classe, chaque enfant peut développer sa maturité et ses capacités intellectuelles à son rythme. Cela favorise une dynamique de classe où les plus jeunes apprennent en regardant les plus grands qui à leur tour prennent confiance en eux en aidant les plus petits : les enfants partagent connaissances et découvertes sans notion d'âge.

« Si vous regardez attentivement les petits enfants vous verrez qu'ils ne sont pas seulement intéressés par les objets dans leur ensemble mais aussi dans leurs qualités telles que la rugosité, la douceur, la dureté, la couleur, le goût, la texture, le poids, la flexibilité ... » Maria Montessori

- 1. Classe de l'après-midi** : les enfants de 3 à 5 ans inscrits le matin peuvent être inscrits pour la classe de l'après-midi (ils font alors journée continue 8h – 15h, à l'exception du mercredi où l'école finit à 12h – et prennent leur repas à l'école – voir paragraphe repas de midi). A partir de l'âge de 5 ans, tous les enfants restent jusqu'à 15h. Veuillez noter que l'école est équipée pour leur faire faire une sieste.
Les élèves sont dans la même classe que le matin, avec les mêmes enseignant-e-s pour un enseignement Montessori bilingue. Ainsi les enfants continuent d'être stimulés dans leur développement et approfondissent leurs apprentissages. Les groupes d'élèves par classe sont plus petits que le matin, le travail de l'enseignant-e avec chaque enfant est encore plus personnalisé. Les élèves apprennent les langues d'enseignement plus facilement et rapidement en échangeant avec les enseignant-e-s et leurs camarades.
- 2. Gymnastique** : à la Maison des Enfants, chaque classe a accès à la salle de gymnastique pour des cours de mouvement/rythmique/danse avec les enseignant-e-s.
- 3. Bibliothèque** : une bibliothèque est à la disposition de tous les enfants. Chaque semaine, les élèves peuvent emprunter le livre de leur choix en français, en anglais ou en allemand.

4. **Gôûters** : le goûter est fourni par l'école. Il s'agit d'un choix de fruits et légumes frais ainsi que de produits à base de céréales (galettes de riz, crackers etc.).
5. **Repas de midi** : l'école dispose d'une cafétéria. Les enfants qui restent à l'école l'après-midi y mangent les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi. Les repas sont fournis par la Coccinelle Verte et comprennent entrée, plat principal et dessert. Les repas livrés, élaborés en collaboration avec une diététicienne, sont cuisinés maison, utilisent des produits locaux, et comprennent 5 aliments bio par semaine. La Coccinelle Verte, labellisée « Repas Agri Local » pratique également une politique de revalorisation des déchets organiques.
6. **Sorties** : des visites culturelles ponctuelles, à but pédagogique, pourront être organisées sur proposition de l'enseignant-e, des parents ou des élèves selon les thèmes travaillés en classe. Les parents sont toujours prévenus de ces sorties à l'avance, au moyen d'un email. Cependant, chaque enseignant-e peut profiter du beau temps pour faire une sortie avec ses élèves pendant les heures de classe : pour un cours de botanique, pour prendre le goûter, pour une promenade en forêt, des jeux en plein air ou encore le pique-nique de midi.... Ces sorties, décidées au dernier moment en fonction de la météo et si les conditions de sécurité (nombre d'accompagnateurs suffisants) sont remplies, ne font l'objet d'aucun courrier aux parents.
Pour toute proposition de sortie ou d'activité, merci de contacter l'enseignant-e de votre enfant. Au mois de juin, tous les enfants de la Maison des Enfants partent pour une excursion d'une journée, afin de partager jeux et pique-nique.
7. **Activités extrascolaires** : après l'école, outre l'accueil parascolaire, un cours d'éveil corporel est proposé le mardi après l'école. Ce cours, qui a lieu si un nombre suffisant d'enfants est inscrit, est dispensé par un professeur diplômé. Les frais associés sont à la charge des parents.
8. **Evaluations** : en mars, les enseignant-e-s remettent aux parents un rapport écrit résumant le développement de l'enfant depuis le début de l'année scolaire en cours. Tous les parents ont la possibilité de venir observer dans la classe de leur enfant pendant une demi-heure une fois par an. Les enseignants reçoivent ensuite les parents pour un rapport oral.
9. **Habillement** : l'école est un lieu d'apprentissage, tant par le jeu que l'étude. Merci d'habiller les enfants avec des vêtements « qui ne risquent rien ». En effet, malgré les habits de protection, les vêtements des enfants peuvent recevoir de la peinture ou de la colle...
Veuillez également prévoir des vêtements qui faciliteront le déshabillage aux toilettes.
Merci de marquer (même au stylo bille) les vêtements de votre enfant et de prévoir des attaches suffisamment grandes pour que votre enfant puisse accrocher son manteau au portemanteau. Un change complet est laissé dans un sac personnel prévu à cet effet au vestiaire. Ce change doit être adapté en fonction des saisons.
10. **Fournitures, matériel et affaires** : à la Maison des Enfants (3 à 6 ans), les enfants doivent avoir et/ou apporter en début d'année scolaire les affaires suivantes (elles doivent être marquées au nom de l'enfant) :
 - ↳ un sac ou un cartable.
 - ↳ un sac en toile pour le livre de bibliothèque (possibilité de l'acheter à l'école si vous le souhaitez).
 - ↳ une paire de chaussures d'intérieur (pantoufles, ...) qui tiennent bien aux pieds et qui reste à l'école **et** une paire de chaussons de gymnastique.
 - ↳ une brosse à dents, du dentifrice et un petit gobelet en plastique (pour les enfants qui restent l'après-midi).
 - ↳ une tenue de rechange complète qui reste à l'école (à adapter en fonction des saisons).
 - ↳ chaque semaine, une famille apporte un bouquet de fleurs et une boîte de mouchoirs pour toute la classe.
 - ↳ en option selon le choix de l'enfant : une petite plante pour apprendre à s'en occuper.

Les affaires des élèves doivent impérativement être marquées à leur nom. L'école fournit les cahiers, livres, papier, crayons dont les élèves ont besoin, ainsi que le nécessaire pour le bricolage et la musique. Les autres fournitures (taille-crayons, ...) se trouvent dans chaque classe. Les feutres ne sont pas autorisés dans les classes.

- 11. Départ de l'école** : les enfants attendent leurs parents devant leur classe : à 12h quand l'enfant est inscrit pour la matinée seulement et à 15h quand l'enfant est inscrit pour la journée. Les enfants qui mangent à la cantine et ne restent pas l'après-midi attendent leurs parents devant la cafétéria à 13h.

En cas de retard de votre part, votre enfant vous attendra au secrétariat.

Vous pouvez également autoriser votre aîné s'il est en primaire à surveiller son petit frère ou sa petite sœur qui serait en Maison des Enfants en signant la décharge de responsabilité incluse dans le formulaire d'inscription. Si ce n'est pas le cas, comme pour tout autre élève de la Maison des Enfants, votre enfant sera gardé sous surveillance jusqu'à votre arrivée.

- 12. Communications parents-enseignant-e-s** : chaque jour, les enseignant-e-s peuvent répondre aux questions des parents à la fin des classes quand leurs élèves sont partis. En ce qui concerne les questions relatives à la scolarité de leur enfant, les parents sont priés de prendre rendez-vous directement avec l'enseignant-e concerné-e. Un rendez-vous avec l'enseignant-e et la direction de l'école pourra bien entendu être pris si vous le souhaitez.

D'une façon générale, la direction de l'école reste à la disposition des parents pour toute question que ceux-ci souhaiteraient aborder concernant leur-s enfant-s.

En cas d'absence temporaire (de un à quelques jours) d'un-e enseignant-e, il/elle sera remplacé immédiatement en interne afin que les enfants ne soient pas pénalisés. En cas d'absence de plus de deux semaines, les parents sont prévenus et un-e remplaçant-e sera engagé-e dans les plus brefs délais.

Chaque année, peu après la rentrée scolaire, une soirée d'information et de présentation du programme de chaque section est organisée pour les parents. Ces présentations, faites par les enseignant-e-s, sont suivies d'une visite de l'environnement de votre enfant et ont lieu dans sa salle de classe habituelle. Ces réunions sont organisées à des fins d'information et aucun cas particulier d'élève n'est discuté afin de préserver la confidentialité. Les enfants ne participent pas à ces séances. D'autres soirées d'information sont organisées tout au long de l'année pour vous permettre de vous familiariser avec la méthode Montessori et son application au quotidien en classe pour votre enfant. En cas de demande suffisante, nous proposons un accueil pour les enfants dont les parents participent à la séance (tarif : CHF 20.-/heure par enfant).

Chaque année également, l'école organise une journée Portes Ouvertes, au printemps. L'équipe est toujours ravie d'accueillir les familles pour leur faire découvrir nos classes, le matériel Montessori et faire connaissance et répondre à toutes les questions. Vous trouverez la date de la prochaine journée Portes Ouvertes sur le site de l'école.

- 13. Frais de garde** : depuis l'entrée en vigueur de la modification de la Loi fiscale neuchâteloise, les frais de garde sont déductibles mais uniquement pour les époux vivant en ménage commun et qui exercent tous deux une activité lucrative à titre principal. Ces ménages peuvent déduire les frais de garde pour chaque enfant de moins de 12 ans, lorsqu'ils supportent eux-mêmes ces frais. Jusqu'à présent, les frais de garde étaient un forfait calculé par la fiduciaire auxquels pouvaient être ajoutés la scolarité des enfants de moins de 4 ans, les coûts de l'étude et/ou de l'accueil parascolaire pour tous les élèves qui y étaient inscrits.

Nous avons pu obtenir un accord fiscal qui permet de déduire beaucoup plus, avec un plafond de CHF 19'200 par enfant et par année fiscale. Les montants déductibles fiscalement ont été déterminés sur la base des coûts habituels de frais de garde (repas, récréation, accueil parascolaire et étude) auxquels nous avons pu ajouter les frais de scolarité associés aux heures supplémentaires que les élèves de l'ISN passent en classe par rapport aux heures du système public, et ce pour chaque degré.

Une attestation pour frais de garde peut être fournie par l'école sur demande écrite des parents (lettre ou email à info@isneuchatel.com). Merci d'indiquer que vous vivez en ménage commun et exercez tous les deux une activité lucrative à titre principal.

14. **Sécurité et exercice incendie** : chaque année, au cours du premier trimestre, un exercice incendie avec déclenchement de l'alarme est organisé en collaboration avec la police du feu. Régulièrement, avant et après cet exercice, les consignes de sécurité sont rappelées aux enfants.
15. **Fêtes à l'école** : le calendrier comporte de nombreuses fêtes culturelles, religieuses ou nationales... Si certaines fêtes sont organisées pour toute l'école comme Noël, la manière de fêter certaines autres telles que Halloween, Fête des Vendanges, journée mondiale de la lecture ou de la Terre, des droits de l'enfance, fête des pères et fête des mères... variera selon les classes.
16. **Panier des objets trouvés** : au rez-de-chaussée se trouve un panier dans lequel sont déposés tous les vêtements ou objets trouvés. En fin d'année scolaire, les affaires qui resteront seront données à **une association caritative**.
17. **APEP** : l'Association Parents d'Elèves et Professeurs a pour but de former un lien de communication supplémentaire au sein de l'école. Des propositions communes pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à l'école et à la maison sont régulièrement discutées. Les parents peuvent contacter l'APEP à l'adresse suivante : a pep.isn@gmail.com
18. **Club des Parents** : le but du Club est de faire connaissance, de recueillir les idées des membres et d'organiser différentes activités pour les élèves, à l'école ; pour les parents pendant les heures d'école (café, activités sportives...); des activités en famille le mercredi après-midi ou le week-end ; des rencontres entre parents, le soir, sans les enfants et d'apporter de l'aide aux nouveaux venus. Certaines fêtes sont organisées par le Club des Parents. En ce qui concerne le financement du Club, le principe adopté est une finance annuelle pour la famille d'environ CHF 30.-. Une séance est organisée en début d'année scolaire pour présenter le Club aux parents.



L'Ecole Internationale de Neuchâtel – Méthode Montessori – s'efforce d'insuffler à ses élèves le respect mutuel et le sens des responsabilités sociales en éveillant leur curiosité naturelle et un amour permanent de l'apprentissage. Les élèves bénéficient d'une éducation bilingue, apprenant par immersion le français et l'anglais, tout en travaillant à leur propre rythme dans un environnement stimulant préparé avec soin ; ils s'y entraînent à l'indépendance, développent une attitude positive au travail et découvrent leur potentiel.

L'école encourage l'ouverture vers les autres
et la connaissance des différentes cultures pour préparer les enfants
à devenir des citoyens du monde.